



17 avril 2024

Pièce n° 2

**Confédération européenne des syndicats (CES), Centrale Générale des
Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB), Confédération des Syndicats
chrétiens de Belgique (CSC) et Fédération Générale du Travail de Belgique
(FGTB) c. Belgique**
Réclamation n° 237/2024

OBSERVATIONS DU GOUVERNEMENT SUR LA RECEVABILITÉ

Enregistrées au Secrétariat le 21 mars 2024



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral

Affaires étrangères,

Commerce extérieur et

Coopération au Développement

Direction Droit international public

M. Henrik Kristensen
Secrétaire exécutif adjoint du Comité européen des
droits sociaux
Secrétariat général du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
FRANCE

votre communication du
09-02-2024

vos références
39/2024 LV/IU

nos références
J3/TVV/JUR.04.04.08.03/J3/2024/3038

date
21-03-2024

à mentionner dans toute correspondance

Objet Réclamation collective n° 237/2024 Confédération européenne des syndicats (CES), Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB), Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique (CSC) et Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) c. Belgique

Monsieur le Secrétaire exécutif,

En réponse à votre courrier du 9 février 2024 par lequel vous me transmettiez la réclamation collective en objet, j'ai l'honneur de vous communiquer, en ma qualité d'agent du Gouvernement belge, les observations suivantes :

considérant que la Belgique a signé la Charte sociale révisée,
considérant que la Belgique a ratifié le protocole additionnel prévoyant un système de réclamations collectives,

considérant que la Confédération européenne des syndicats (CES) est un partenaire social européen et que le Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB), Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique (CSC) et Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) sont des organisations syndicales et patronales représentatives en Belgique,

le gouvernement belge ne contestera pas la recevabilité de la réclamation en objet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire exécutif, à l'assurance de ma haute considération.

Piet HEIRBAUT

Directeur général des Affaires juridiques
Agent du gouvernement